

**Inspection  
Académique**  
Boulevard Slama  
BP 3001  
06201 Nice cedex 3

Téléphone  
04 93 72 63 00

Télécopie  
04 93 72 64 17

Mél  
ia06@ac-nice.fr

[www.ac-nice.fr/ia06](http://www.ac-nice.fr/ia06)

**Service  
CABINET  
Bureau**  
IEN ADJOINT/MCC

Affaire suivie par  
Sandrine ADAM  
Téléphone  
04 93 72 64 01  
Télécopie  
04 93 72 63 44  
Mél  
iena06@ac-nice.fr

Nice, le mardi 21 juin 2011

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale

à

Mesdames les directrices des écoles publiques  
Messieurs les directeurs des écoles publiques  
des Alpes-Maritimes

s/c  
Mesdames les Inspectrices  
Messieurs les Inspecteurs  
des circonscriptions

## LETTRE AUX DIRECTRICES ET AUX DIRECTEURS

Cette année scolaire a nécessité beaucoup d'attention et d'investissement de la part de chacun d'entre vous, j'en suis particulièrement conscient et je souhaite le souligner.

Ainsi, l'accueil et l'aide à l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires vous a beaucoup mobilisé et a suscité de nombreux efforts. En effet, les choix organisationnels que vous avez su retenir leur ont permis d'exercer dans les meilleures conditions. Ils ont aussi bénéficié de précieux conseils pour l'acquisition de la déontologie du métier d'enseignant.

Un ensemble qui est par conséquent, tout à votre honneur.

## Les perspectives

### *Le tuilage*

- Afin d'assurer la continuité du service défini au sein des écoles, j'ai décidé d'accorder la possibilité d'effectuer un tuilage entre le 20 juin et le 1<sup>er</sup> juillet à ceux d'entre vous qui prendraient un nouveau poste de direction à la rentrée de septembre. Je vous demande de prendre contact avec l'inspecteur de la circonscription pour l'informer et arrêter les modalités d'organisation adaptées.

### *La base élèves*

- Une formation pour l'utilisation de la base élèves en direction des directeurs nouvellement nommés aura lieu le 8 ou le 9 septembre. Elle s'ajoutera aux autres journées de stage.

### *Les réunions de directeurs*

- Un volet de 3 à 6h sur les animations pédagogiques pourra être réservé par les IEN afin de vous réunir.

### *L'accompagnement éducatif pour les directeurs exerçant en éducation prioritaire*

- Une indemnité sous forme d'HSE sera versée. La quotité se définira à la rentrée en fonction de l'enveloppe budgétaire attribuée.



2/2

*La formation continue*

- Un volet de formation pris sur le temps d'animation pédagogique sera proposé afin d'aborder le rôle pédagogique du directeur. Il s'agit des thématiques suivantes :

1. Le directeur et le projet d'école
2. Le directeur et l'organisation des LVE
3. Le directeur et la prise en compte de l'évaluation des élèves
4. Le directeur et les élèves à besoins éducatifs particuliers
5. Le directeur et la vie scolaire
6. Le directeur et les liaisons inter-cycles.

Des groupes de réflexion inter-circonscriptions seront ainsi constitués. L'enjeu est bien de mettre à disposition de chacun d'entre vous des ressources fonctionnelles sachant vous aider à définir votre rôle pédagogique.

*Un site dédié aux directeurs pour informer et aider*

Un espace sera réservé à cet effet sur le site de l'IA.

Je tiens vivement à nouveau, à remercier chacun d'entre vous pour son implication, et son souci constant d'assurer un service public digne des élèves et de leur famille compte tenu d'un contexte d'évolution de l'école que je sais exigeant.

Philippe JOURDAN